

Avis adopté

Séance plénière du 11 octobre 2023

10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer

Déclaration du groupe Familles

L'entrée par l'approche familiale est particulièrement prégnante dans cet avis. Les Outre-mer sont marquées en effet par des spécificités aggravées en comparaison de la métropole en lien direct avec la dimension familiale : la démographie, le vieillissement de la population, la monoparentalité, la pauvreté des familles et des enfants. Pour ne prendre qu'un exemple sur tous ces champs, l'un des résultats importants de l'enquête de l'INSEE Migrations, famille et vieillissement en 2009 2010 montrait qu'environ 30 % des enfants (contre 2 % en métropole) naissaient dans une famille monoparentale et y passaient toute leur enfance. Cette monoparentalité est non seulement importante, mais aussi durable. L'impact sur le pouvoir d'achat est évidemment direct : comment faire vivre et répondre aux besoins d'une famille avec, dans le meilleur des cas, le SMIC pour seul revenu.

Au rang des préconisations, le Groupe Familles soutient celles relatives aux Observatoires des prix, des marges et des revenus sur chaque territoire en lien avec le dispositif du Bouclier Qualité Prix.

Enfin le Groupe Familles tient à rappeler qu'une forte inflation -même si elle est moindre en Outre-mer qu'en métropole - influe sur la perte de pouvoir d'achat des prestations sociales et familiales du fait des modalités de revalorisation des montants comme des plafonds. Des mesures doivent être prises rapidement dans le cadre du PLFSS pour 2024 sans attendre le 1er avril 2024 pour revaloriser ces prestations avec une attention particulière sur les plafonds, qui jouent trop fortement comme facteur d'éviction du bénéfice des prestations. Parce que les familles avec enfant sont les plus affectées par l'inflation, notamment alimentaire, ces mesures permettront de les cibler efficacement.

Le groupe Familles a voté l'avis.